

Modalités d'accès au dispositif régional « Fonds régional d'urgence Tourisme et Hébergement »

→ Site régional Ambition Eco :

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

The screenshot shows the Ambition Eco website interface. The URL bar at the top displays <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>, which is circled in red. The navigation bar includes the Ambition Eco logo, a search bar, and the La Région Auvergne-Rhône-Alpes logo. The main menu features several items: 'Offre économique régionale', 'Mesures d'urgence COVID-19' (circled in red), 'Guide des aides', 'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises', 'En ce moment', and 'En pratique'. Below the menu, the breadcrumb trail reads 'Accueil > Mesures d'urgence COVID-19'. The main heading on the page is '• MESURES D'URGENCE COVID-19'.

→ Rubrique : « Fonds régional d'urgence Tourisme et Hébergement »
Consulter la fiche d'aide

» Fonds régional d'urgence "Tourisme et Hébergement"

Les acteurs du tourisme et de l'hébergement sont affectés par la crise. La Région se mobilise particulièrement à leurs côtés en créant un fonds d'urgence visant à soulager leur trésorerie pendant 6 mois. L'aide consiste en une **subvention forfaitaire d'un montant de 5 000 € maximum** par bénéficiaire. Elle s'adresse aux **entreprises de moins de 10 salariés** et aux **associations** et portera sur la prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les entreprises devront justifier une **perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 20 %** du 1er mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente.

Les départements et les métropoles sont associés à ce dispositif.

Pour bénéficier du fonds régional d'urgence "Tourisme et Hébergement", consulter la fiche d'aide : [ici](#)

→ Accès vers le guide « Tourisme et Hébergement » dédié (Site Région)

Consulter le guide de l'aide

OU accès direct vers le site Région, rubrique « Guide des aides » :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/covid19-fond-urgence-tourisme>



Accueil > Mes aides, mes services > Guide des aides & appels à projet > Guide des aides & appels à projet >
Etre financé en sortie de crise Covid-19 avec le Fonds d'urgence Tourisme



Etre financé en sortie de crise Covid-19 avec le Fonds d'urgence Tourisme

Aide

Votre projet : Pérenniser votre activité touristique en sortie de crise COVID-19.
Plus précisément, vous recherchez une aide pour refinancer votre trésorerie.

Bénéficiaires

→ Rubrique « dépôt du dossier » et « modalités d'intervention »

Déposer votre dossier en ligne sur une plateforme dématérialisée et retrouver les informations relatives aux modalités d'intervention

Infos pratiques

Veillez déposer votre dossier, via le bouton "Dépôt du dossier", à la Direction du tourisme qui prendra en charge votre demande

[Dépôt du dossier](#)

[Modalités d'intervention](#)

Contacts

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction du tourisme
Accueil renseignements
T. [04 26 73 49 67](tel:0426734967)

→ Plateforme dématérialisée

Accès à l'espace « usagers » pour créer votre compte dédié.

Vous n'aurez ensuite plus qu'à suivre le fil pour déposer votre demande d'aide du « Fonds d'urgence Tourisme et Hébergements » ...



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Espace Usagers

Bienvenue

Connectez-vous à votre espace personnel.

Connexion

La saisie de votre identifiant est obligatoire

La saisie de votre mot de passe est obligatoire

[Se connecter](#)

[Récupérer mes informations de connexion](#)

[Créer un compte](#)